



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2021-028

L'an deux mille vingt, le dix mai à 20 h 30,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03.05.2021

Présents : MM. CALASSOU, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mme CAMPOURCY, M. DELMON, Mme BOON,
MM. LEVASSEUR, DARQUES-ROSE, DELTORT, FAYEMENDY,
Mme HALL.

Excusés : M. PEUCH, Mme BROUSSE.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

OBJET

CADRE FINANCIER

**ABRI BUS
RD 811**

L'itinéraire de la ligne régulière de bus LIO effectuant les liaisons
Cahors/Monsempron-Libos passe depuis le 03 août 2021 par la traverse du
bourg RD 811. Le nouvel arrêt se situe face à la place de la Mairie, au niveau
du parking de la Maisons des Associations.

Pour une meilleure sécurité et le confort des usagers, Monsieur le Maire
propose la création d'un emplacement équipé d'un abri bus.
Le coût des travaux d'aménagement réalisés par la Communauté de
Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble s'élève à 2 793 € TTC soit
2 327,50 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de la Région Occitanie
dans le cadre de la mise en accessibilité d'un PA figurant à l'AdAp.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Subvention Région Occitanie :	1 745,00 €
Auto-financement :	582,50 €
Total HT :	2 327,50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce
plan de financement et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches
nécessaires.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 04.06.2021

Publié ou notifié

le 07.06.2021

Le Maire G. CALASSOU

ARRIVÉ le :

- 4 JUIN 2021

PREFECTURE DU LOT

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Gérard CALASSOU



Pour le Maire
POUR LE MAIRE
H. LAMPEUCH
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

